

Commune de Leschaux 74320 LESCHAUX	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07/09/2026	D07092026_29										
Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DAGAND Bernard, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : <u>Présents</u> : Bernard DAGAND, Alain BOLLARD, Aurélie CHOSSON, Joël VISINTIN, Stéphanie MAIRE, Norette SANDOMINGO, César NAUMANN, Mallory CAPORALE <u>Absents</u> : Cyril BERGERET, Florence GELLAERTS, Bertrand QUESNEL <u>Pouvoirs</u> : Cyril BERGERET à César NAUMANN <u>Secrétaire de séance</u> : Norette SANDOMINGO		<table><tr><td>Conseillers en exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Votants Pouvoirs</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="2">Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le : 08/09/26</td></tr><tr><td colspan="2">Publié ou notifié le : 08/09/26</td></tr></table>	Conseillers en exercice	11	Présents	8	Votants Pouvoirs	1	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le : 08/09/26		Publié ou notifié le : 08/09/26	
Conseillers en exercice	11											
Présents	8											
Votants Pouvoirs	1											
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le : 08/09/26												
Publié ou notifié le : 08/09/26												

CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE CO-LAB ET CONSTITUTION DE SERVITUDES

Il est rappelé :

- que la commune est propriétaire d'un tènement formé par les parcelles section C numéros 124, 126, 127, 128 et 129 situées lieudit « LES NANTS », au moyen :
 - d'une cession à titre gratuit suivant administratif en date du 30 mars 1990, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 4 avril 1990, volume 1990P, numéro 5637.
 - d'une cession à titre gratuit suivant acte administratif en date du 8 juin 1998, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 7 août 1998, volume 1998P, numéro 10918.
- que ces parcelles doivent notamment être divisées ainsi qu'il suit :

. A LESCHAUX (HAUTE-SAVOIE) 74320 lieudit Les Nants. Un terrain nu. Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	447	LES NANTS	00 ha 04 a 21 ca
C	452	LES NANTS	00 ha 01 a 29 ca
C	454	LES NANTS	00 ha 07 a 76 ca
C	457	LES NANTS	00 ha 02 a 72 ca
C	459	LES NANTS	00 ha 00 a 22 ca

Total surface : 00 ha 16 a 20 ca

Tel que ce tènement, destiné à être cédé, est figuré sous partie du liseré bleu au plan dénommé « PLAN DE DIVISION », dressé par le Cabinet GEODE, géomètre-expert, situé 44, rue Charles Mon-teuil à CHAMBERY (73000), le 12 décembre 2024, mis à jour le 29 avril 2026.

. afin que ce tènement soit cédé à la société dénommée CO-LAB, Société par actions simplifiée au capital de 1500 €, dont le siège est à ALLONZIER-LA-CAILLE (74350), 1875 route de la Mandal-laz, identifiée au SIREN sous le numéro 909410896 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS.

Etant ici précisé que la société dénommée CO-LAB vient en lieu et place de la société ASTER HA-BITAT, cette dernière étant associée de la société CO-LAB.

. Moyennant le prix de prix de **CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (165 500,00 EUR)**, payable comptant, le jour de la signature de l'acte authentique de vente, par la comptabilité de Maître Xavier GUILLAUD-BATAILLE, notaire à SAINT-JORIOZ.

- qu'un avant contrat formalisant cet accord a été signé entre les parties à SAINT-JORIOZ, les 31 mars et 1er avril 2025.

- qu'aux termes de cet avant-contrat, les biens destinés à être vendus à la société dénommée CO-LAB comprenaient une aire de retournement lié au tri sélectif se trouvant sur la future parcelle 456. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération afin de permettre de tenir compte de ces changements, la parcelle 456 ne faisant finalement l'objet d'aucune cession au profit de la société CO-LAB.

- que depuis cet avant-contrat, la typologie du programme projeté par la société CO-LAB est la suivante : 9 BRS et 9 logements en accession libre (il n'y aura finalement pas de commerce), et plus particulièrement, que la typologie prévisionnelle des logements à édifier est la suivante : quatre T2, dix T3, trois T4 et un T5.

- que pour la bonne réalisation du projet décrit par l'acquéreur, il est apparu nécessaire de constituer une servitude de vue, savoir :

Fonds dominants

1°- Propriétaire : Monsieur ROCHON-VOLLET

Désignation : A LESCHAUX (HAUTE-SAVOIE) 74320 lieudit Les Nants, parcelle cadastrée section C sous le numéro 448

Etant ici précisé que cette parcelle est destinée à être vendue à la société CO-LAB afin de procéder à son projet de construction.

2°- Propriétaire : La société CO-LAB

Désignation : A LESCHAUX (HAUTE-SAVOIE) 74320 lieudit Les Nants, parcelles cadastrées section C sous les numéros 447, 452, 454, 457.

Fonds servant

Propriétaire : Commune de LESCHAUX

Désignation : A LESCHAUX (HAUTE-SAVOIE) 74320 lieudit Les Nants, parcelles cadastrées section C sous les numéros 455 et 446.

Cette servitude est constituée à titre gratuit. Le tout, aux charges et conditions définies entre les parties lors de l'avant-contrat.

- qu'il est nécessaire de constituer également toute servitude de passage en surface et en tréfonds grevant les futures parcelles numéros 458 et 456 au profit des parcelles devant appartenir à l'acquéreur dans le cadre de la réalisation de son projet, savoir : 457, 459, 452, 454, 448, 447, 449 et 450. Si elle est nécessaire, cette servitude sera constituée aux charges et conditions ordinaires et de droit en la matière, précision étant ici faite qu'il conviendra de prévoir que l'entretien du fonds servant (après réalisation des constructions projetées par la société CO-LAB) s'effectuera aux frais de la Commune de LESCHAUX. Cette servitude est constituée à titre gratuit. Toutefois, l'impasse des Nants doit faire l'objet prochainement d'un classement dans la voirie communale.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **valide et autorise** la cession des futures parcelles situées à LESCHAUX (HAUTE-SAVOIE) 74320 lieudit Les Nants, cadastrées section C sous les numéros 447, 452, 454, 457 et 459, au profit de la société dénommée CO-LAB, moyennant le prix de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (165 500,00 EUR), payable comptant, le jour de la signature de l'acte authentique de vente, par la comptabilité de Maître Xavier GUILLAUD-BATAILLE, notaire à SAINT-JORIOZ.
- **Autorise** la création de toute servitude de passage en surface et tréfonds,
- **Autorise** la création d'une servitude de vue décrite ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix Pour : 9

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

LE SECRETAIRE,
Norette SANDOMINGO



LE MAIRE,
Bernard DAGAND

